

REPUBLIQUE
FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération
N°2023.011

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE QUILLAN

C.C.A.S.
Commune de
Quillan

Séance ordinaire du 05 Avril 2023

Domaine :

5. Institutions et vie
politique

Sous-Domaine :

5.2 Fonctionnement
des assemblées

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le 4 du mois d'Avril à 10 heures,
la Commission Administrative du C.C.A.S. de Quillan, dûment
convoquée, s'est réunie en salle du Conseil Municipal à la Mairie, 17
Rue de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre CASTEL, Maire
et Président de droit dûment habilité, et a pris la délibération dont le texte
est le suivant :

OBJET :

Affectation des
résultats du CA
2022 sur le BP
2023

**Présents : Monsieur CASTEL Pierre, Madame BINDER Christine,
Madame GIMENEZ Nicole, Madame BOUTTIER Sophie, Monsieur
POLY Jean, Mme PROVENZANO Viviane, Madame REBELLE
Nathalie, Madame BENASSIS Martine.**

**Absents excusés : Monsieur FABRE Pierre, Madame BROUSSARD
Andrée, Monsieur AMAT Pierre, Madame BELTRA Carole, M.
PACALY Patrick**

Nombre de
conseillers :

en exercice : 13
présents à la
séance : 8
procuration : 0

Le Conseil d'administration ayant reconnu que les convocations étaient
régulières et que l'assemblée était en majorité pour délibérer, Monsieur le
Président a déclaré la séance ouverte et invité ses collègues à procéder
(art. 53, loi du 05-04-84) à la nomination d'une secrétaire de séance au
sein du Conseil d'administration

DATE

de la convocation :
30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Madame Sophie BOUTTIER

Certifié exécutoire
par réception en
Sous-Préfecture
de Limoux le :

Monsieur Le Président propose d'affecter les résultats du compte administratif 2022 sur le budget primitif 2023 de la manière suivante :

- **Résultat de la section de fonctionnement** du CA 2022
+ 6.264,11 €
Sur le BP 2023 en recettes de fonctionnement à l'article 002 –
Résultat antérieur

- **Résultat de la section d'investissement** du CA 2022
+ 40.112,50 €
Sur le BP 2023 en recettes d'investissement à l'article 001 –
Résultat antérieur


Le Conseil d'administration
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

Approuve par 8 voix POUR l'affectation des résultats du compte administratif 2022 sur le budget primitif 2023 selon les modalités sus évoqués.

Ainsi fait et délibéré pour faire valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire



Mme Sophie BOUTTIER

Le Maire et Président du CCAS,

**Centre Communal
d'Action Sociale
11500 QUILLAN**



M. Pierre CASTEL.

CCAS2023-011

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-04-17T10-02-34.00 (MI244512070)

Identifiant unique de l'acte :
011-200059418-20230417-CCAS2023-011-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats du CA 2022 sur le BP 2023

Date de décision : Apr 17, 2023 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles

**Identifiant unique de l'acte
antérieur :**

Acte : 2023.011 AFFECTATION DES
RESULTATS.PDF

Préparé

Date 17/04/23 à 10:02

Par JORDAN Edouard

Transmis

Date 17/04/23 à 10:02

Par JORDAN Edouard

Accusé de réception

Date 17/04/23 à 10:08